



Reclamation apres pose de chauffage

Par **alice02**, le **15/11/2008** à **00:14**

nous avons fais un achat comptant de pompe à chaleur sur un site, la pose à été effectuer par leurs poseurs depuis 15 jours nous n'avons pas de chauffage et nous n'arrivons pas à avoir de contact avec ce site alors que ce site est toujours en activité. nous n'avons que le bon de commande et la facture que nous avons réclamer par deux fois.
Nos mail et nos message téléphonique reste sans réponse.
nous ne savons plus crois faire.